

Année scolaire 2026-2027

Demande d'inscription

Dernier délai de retour pour inscription dès la rentrée scolaire : 31.05.2026

Coordonnées de l'enfant :		Sexe M/F	
Nom(s) :		Date de naissance	
Prénom(s) :		Degré scolaire 26/27	H
Domicile légal de l'enfant :	Rue n° :		
	NPA, localité :		
L'enfant vit chez :	☐ Les deux parents	☐ Le papa	☐ La maman
En cas de garde partagée durant les jours d'école, chaque parent doit compléter une demande d'inscription en mentionnant l'organisation de la garde (semaine, jours, ...).			

Coordonnées des parents, domicile de l'enfant :

	Parent 1 :	Parent 2 :
Nom(s) / prénom(s)		
Tél privé		
Tél professionnel		
Adresse e-mail principale (factures et informations)		

Activité lucrative des parents :

	Parent 1 :				Parent 2 :					
Employeur(s)										
Taux activité										
Télétravail possible ?	<i>Si oui, indiquer le(s) jour(s) :</i>									
Période d'activité lucrative	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Parent 1	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Parent 2	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Santé de l'enfant :

Nom du médecin traitant / n° de téléphone	
Nom de l'assurance maladie et accident	
Votre enfant a-t'il des allergies ou intolérances alimentaires ? Si oui, merci de nous transmettre un certificat médical	
Faut-il commander des repas spéciaux ? Si oui, merci de préciser les instructions à respecter	
Votre enfant doit-il suivre un traitement médical durant les périodes où il fréquente l'AES ? Si oui, merci de nous transmettre la fiche de traitement avec les médicaments et nous indiquer le nom de la maladie.	
En cas de question sur les informations ci-dessus, la responsable pédagogique prendra contact avec vous avant le début de l'accueil de votre enfant.	

- Si votre enfant se blesse, le personnel peut utiliser du Merfen pour désinfecter les plaies.
- Lors de sorties au soleil, de la crème solaire indice 50 spécial enfant pourra être appliquée à votre enfant.
- Lors de sorties en nature, du produit anti-tiques pourra être pulvérisé sur les vêtements de votre enfant.
- Dans le cadre des activités, votre enfant peut être pris en photo (utilisation interne).
- Le personnel ne laissera pas votre enfant quitter l'AES seul. Vous trouverez un [formulaire d'autorisation](#) sur notre site internet si vous souhaitez que votre enfant puisse rejoindre seul son lieu d'habitation ou se rendre à une activité extrascolaire.

Autorisations (en cas de refus des points ci-dessus, nous vous demandons de le notifier par écrit à aes@attalens.ch)

Autorisations :

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant, en l'absence des parents

Veillez prendre note que ces personnes devront être munies d'une pièce d'identité qui pourra – en cas de doute – être demandée pour contrôle par le personnel de l'accueil

Nom(s) / Prénom(s)	N° de téléphone	Lien avec l'enfant

Fréquentation de l'AES :

Veillez indiquer UNIQUEMENT les plages horaires AES dont vous avez besoin. Vous trouverez les horaires de classe de votre enfant sur le [site internet de l'école](#).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (07h00 - 07h55)	☐	☐	☐	☐	☐
Matinée (07h55 – 11h35)	☐ 1H	☐ 3H	☐ 2H	☐ 3H	☐ 1H
Midi (11h35 – 13h25)	☐	☐	☐	☐	☐
Après-midi (13h25 – 15h05)	☐ 2H	☐ 1H 4H	☐	☐ 1H 4H	☐ 1H
Soir 1 (15h05 – 17h30)	☐	☐	☐	☐	☐
Soir 2 (17h30 – 18h30)	☐	☐		☐	☐
Début de placement Veuillez cocher le mois de démarrage souhaité de votre placement. La fréquentation débute obligatoirement le 1 ^{er} jour ouvert du mois coché.	☐ Dès la rentrée scolaire (27.08.2026) <i>Pas d'entrée possible durant les mois de septembre et d'octobre</i> ☐ Novembre 2026 ☐ Décembre 2026			☐ Janvier 2027 ☐ Février 2027 ☐ Mars 2027 ☐ Avril 2027 ☐ Mai 2027 ☐ Juin 2027	

- Si vous inscrivez votre enfant pour **la rentrée scolaire**, l'inscription doit être retournée au plus tard le **31 mai 2026**.
- Si vous inscrivez votre enfant **en cours d'année scolaire**, l'inscription doit être retournée au plus tard **un mois avant le démarrage de son admission**

Procédure d'inscription :

Nous vous prions de bien vouloir compléter la présente inscription pour votre enfant, la dater et la signer.

Veuillez-nous la transmettre par [email](#) ou par courrier postal, vous trouverez les coordonnées en bas de page pour l'adresse de réception.

Seules les inscriptions dûment complétées, datées, signées, transmises dans les délais et munies de leurs annexes seront traitées.

Le traitement d'une inscription ne garantit en aucun cas une place d'accueil. En cas d'effectifs complets, les enfants éligibles pour une place d'accueil seront automatiquement placés en liste d'attente.

Confirmation d'admission, modification de contrat :

Sous réserve de place disponible et d'éligibilité, nous vous confirmerons la présente inscription par courrier. La confirmation d'admission comprendra le tarif estimé pour 4 semaines d'accueil et vous sera adressée à la fin du mois de juin.

Les horaires de fréquentation de votre enfant sont considérés comme définitifs au 1^{er} juin et sont facturés jusqu'au 31 octobre, même en cas d'absence de votre enfant (art. 5.1 du règlement d'application).

A partir du 1^{er} novembre, il est possible de demander une modification de fréquentation selon les délais indiqués à l'art 8. du règlement d'application ou une résiliation (art. 13 du règlement).

Tarifs :

En cas de nouvelle inscription, la demande doit être accompagnée de votre dernier avis de taxation. Pour les personnes imposées à la source, merci de nous transmettre, vos 3 dernières fiches de salaire. Si vous n'avez pas les documents demandés, veuillez contacter [le secrétariat de l'AES](#).

Le tarif appliqué peut être adapté en cours d'année selon l'art.14 du règlement d'application. L'AES met à disposition sur son site internet <https://www.attalens.ch/accueil-extra-scolaire/> le fichier Excel « Détermination du tarif - AES » et le fichier PDF « Grille tarifaire » qui permettent d'estimer le coût hebdomadaire/mensuel de l'accueil. Dès lors, il est de votre responsabilité de vous renseigner à propos des tarifs avant de transmettre l'inscription de votre enfant.

Voie de droit :

Toute décision prise par la Direction de l'accueil peut faire l'objet d'une réclamation auprès du Conseil communal. Les modalités sont précisées à l'article 18 du règlement communal sur l'accueil extrascolaire.

Signatures :

Par la présente, vous déclarez avoir pris connaissance de la procédure d'inscription, ci-dessus, et vous engagez à remplir et respecter les obligations découlant du [règlement communal sur l'accueil extrascolaire](#) et de son [règlement d'application](#) dont vous avez pris connaissance. Vous certifiez que les renseignements ci-dessus sont exacts et que vous vous acquitterez de la facturation établie selon les données susmentionnées, sur la base de la grille tarifaire en vigueur lors du début de la prise en charge de votre enfant.

Remarques :

Date :

Signature(s) manuscrite des
représentants légaux :